

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

M. Dive, M. Emmanuel Maquet, M. Grelier, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Bourdeaux,
M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, M. Meyer, Mme Bouchet Bellecourt, M. Ravier et
M. Hemedinger

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.